Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026707-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le vingt-trois juin deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Etaient présent·e·s : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY (à partir de 20 h 17 et du point n° 4 de l'ordre du jour), M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Tifenn BOUVET, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU, M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, M. Nicolas HUMBERT (à partir de 20 h 18 et du point n° 4 de l'ordre du jour), M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absent·e·s excusé·e·s : Mme Marie BACHY (jusqu'à 20 h 17, et jusqu'au point n° 3 de l'ordre du jour), M. Nicolas HUMBERT (jusqu'à 20 h 18, et jusqu'au point n° 3 de l'ordre du jour).

Absentes représentées : Mme Émilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), Mme Myriam DESHOUILLERES (pouvoir à Mme Caroline HANS).

Absente : Mme Claire JUBAULT, conseillère municipale.

Mme Aurélie CHATELLIER a été nommée secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.7.07 - FINANCES - Autres services et prestations - Tarifs 2026-2027

Monsieur Guivarch, adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« L'IPCH annuel 2025 est de + **0,66** %.

Il sera proposé au Conseil municipal d'arrêter les tarifs des autres services et prestations applicables pour la prochaine année, les dates d'application variant en fonction des spécificités de chaque secteur selon les principes suivants :

- augmentation sur la base d'un taux directeur de **0,66** % avec arrondis simplifiés,
- gel de tarif pour certaines prestations dont le tarif arrondi conduirait à une augmentation trop importante en pourcentage ou pour des tarifs réglementés.

1 SALLES MUNICIPALES

A compter du 1er septembre 2026, il est proposé au Conseil municipal :

- de poursuivre la réservation de la mise à disposition des salles communales Glenmor, Moulinet, Annie Brown et le Bocal
  - aux seuls particuliers acignolais pour un usage familial ou cérémonial,
  - aux associations acignolaises conformément au dispositif d'accompagnement des associations locales approuvé par délibération du conseil municipal n° 2022.7.09 du 12 décembre 2022,
  - aux professionnels, organisations corporatives/syndicales, syndics, institutions acignolaises ou extérieures lorsque les salles sont disponibles,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026707-DE

- d'arrêter les nouvelles grilles de tarification des frais d'entretien et fluides et des frais de location pour ceux qui y sont assujettis et autres tarifs comme suit.

1.1 Salle Glenmor (à partir de 60 personnes)

1.1.1 Participation aux frais d'entretien et fluides pour les particuliers acignolais et pour les professionnels, les organisations corporatives/syndicales, les syndics, les institutions acignolaises ou extérieures

Glenmor **Plage d'occupation**	**Participation aux frais d'entretien**	
	Semaine	**Week-end et jours fériés**
De 09 h 30 à 13 h 30 De 14 h 00 à 18 h 00 De 18 h 30 à 21 h 00	71,00 €	96,00 €
De 08 h 00 à 18 h 00 De 18 h 30 à 01 h 00	219,00 €	275,00 €
Journée complète De 08 h 00 à 01 h 00	358,00 €	481,00 €
Week-end complet Samedi et dimanche		690,00 €
Caution	582,00 €	
Arrhes	25 %	

1.1.2 Associations acignolaises

Glenmor	**Tarif**
Tarif	Cf. dispositif accompagnement ou tarifs particulier
Caution	582,00 €

1.1.3 Location vaisselle

Glenmor	**Tarifs applicables en**
Verres pour 90 personnes	29,50 €
Verres pour 135 personnes	45,50 €
Assiettes / couverts pour 90 personnes	29,50 €
Assiettes / couverts pour 135 personnes	45,50 €

1.2 Salle du Moulinet (jusqu'à 60 personnes)

1.2.1 Participation aux frais d'entretien et fluides pour les particuliers acignolais et pour les professionnels, les organisations corporatives/syndicales, les syndics, les institutions acignolaises ou extérieures

Moulinet **Plage d'occupation**	**Participation aux frais d'entretien**	
	Semaine	**Week-end et jours fériés**
De 9 h 30 à 13 h 30 De 14 h 00 à 18 h 00	71,00 €	96,00 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026707-DE

De 18 h 30 à 21 h 00		
De 8 h 00 à 18 h 00 De 18 h 30 à 1 h 00	147,00 €	179,00 €
Journée complète De 8 h 00 à 1 h 00	219,00 €	275,00 €
Week-end complet Samedi et dimanche		424,00 €
Caution	582,00 €	
Arrhes	25 %	

1.2.2 Associations acignolaises

Moulinet	**Participation aux frais d'entretien**
Tarif	Cf. dispositif accompagnement ou tarifs particuliers
Caution	562,00 €

1.3 Salle Annie Brown

En fonction des contraintes d'occupation des autres salles, la salle Annie Brown peut être exceptionnellement mise à disposition des divers usagers selon les modalités identiques à celles définies pour la salle du Moulinet.

1.4 Le Bocal

1.4.1 Participation aux frais d'entretien et fluides pour les particuliers acignolais et pour les professionnels, les organisations corporatives/syndicales, les syndics, les institutions acignolaises ou extérieures

Le Bocal **Plage d'occupation**	**Participation aux frais d'entretien**	
	Semaine	**Week-end et jours fériés**
De 09 h 30 à 13 h 30 De 14 h 00 à 18 h 00 De 18 h 30 à 21 h 00	**46,50 €**	**56,50 €**

1.4.2 Associations acignolaises

Le Bocal	**Tarif**
Tarif	Cf. dispositif accompagnement ou tarifs particulier
Caution	Néant €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026707-DE

1.5 Le Triptik

1.5.1 Tarifs d'occupation pour les associations acignolaises et les associations intercommunales implantées à Acigné ou intégrant de manière significative les habitants d'Acigné

Le Triptik	Acigné – associations – Associations intercommunales Tarifs	
	½ journée < 5H d'utilisation	journée > 5H d'utilisation
L'Avant Scène (450 M2) Avec équipements techniques (gradins, son et lumière, loges)	Cf. dispositif accompagnement ou Acigné secteur économique	
Les Agapes (300 M2)		
L'Atelier (145M2)		
Office traiteur		
Location vaisselle		
Remplacement badge perdu	42,00 €	
Dépôt de garantie	1 075,00 €	
Arrhes	NEANT	

1.5.2 Tarifs d'occupation : Acigné – secteur économique

Le Triptik	Acigné – secteur économique Tarifs	
	½ journée < 5H d'utilisation	journée > 5H d'utilisation
L'Avant Scène (450 M2) Avec équipements techniques (gradins, son et lumière, loges)	460,00 €	916,00 €
Les Agapes (300 M2)	301,00 €	603,00 €
L'Atelier (145M2)	158,00 €	317,00 €
Office traiteur	163,00 €	163,00 €
Location vaisselle	<200 personnes : 96,00 € >200 personnes : 189,00 €	
Remplacement badge perdu	42,00 €	
Dépôt de garantie	1 075,00 €	
Arrhes	25 %	

1.5.3 Tarifs d'occupation : Hors Acigné – secteur économique, associations, organisations corporatives/ syndicales, institutions…

Le Triptik	Hors Acigné – secteur économique, associations, organisations corporatives/syndicales, institutions… Tarifs	
	½ journée < 5H d'utilisation	journée > 5H d'utilisation
L'Avant Scène (450 M2) Avec équipements techniques (gradins, son et lumière, loges)	562,00 €	1 126,00 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026707-DE

Les Agapes (300 M2)	378,00 €	751,00 €
L'Atelier (145M2)	204,00 €	398,00 €
Office traiteur	163,00 €	163,00 €
Location vaisselle	<200 personnes : 96,00 € >200 personnes : 189,00 €	
Remplacement badge perdu	42,00 €	
Dépôt de garantie	1 075,00 €	
Arrhes	25 %	

Compte tenu de leur solvabilité et des contraintes liées à la comptabilité publique, les établissements et organismes publics ou territoriaux sont exonérés du versement préalable du dépôt de garantie et des arrhes.
Il pourra être exceptionnellement accordé une gratuité d'utilisation pour des manifestations à caractère départemental, régional ou national organisées à la demande ou sous l'égide d'une association locale et s'insérant dans le calendrier annuel des manifestations.
En outre, dans le cadre de partenariats locaux conclus avec la ville, le conseil municipal pourra conclure des conventions accordant des réductions sur les tarifs en vigueur au regard de l'intérêt et des engagements validés dans l'accord partenarial.

1.6 Salles de sports

	Tarif
Tarif horaire d'utilisation	28,00 €

1.7 Autres locaux communaux

Tous les autres locaux communaux affectés ou non affectés sont mis à disposition des associations acignolaises conformément au dispositif d'accompagnement des associations locales dans la limite des créneaux disponibles.

1.8 Remplacement carte magnétiques d'accès aux salles municipales

	Tarif
Coût de remplacement d'une carte magnétique	**24,20 €**

2 LOCATION DE MATERIEL

Il est proposé au Conseil municipal :
- de continuer à réserver la mise à disposition de matériel aux seuls particuliers acignolais ou associations conformément au dispositif d'accompagnement
- de fixer les tarifs de location de matériel à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

	Tarifs	**PRECISIONS**
Sonorisation		
Sono mobile (mairie)	31,20 €	Uniquement pour les associations acignolaises et conformément au dispositif d'accompagnement
Micro HF	16,80 €	Uniquement pour les associations acignolaises et conformément au dispositif d'accompagnement
Mobilier		
Table	8,60 €	
Banc	4,20 €	
Vaisselle mairie		
De 0 à 100 pièces	14,70 €	
De 101 à 200 pièces	21,40 €	

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026707-DE

De 201 à 500 pièces	27,00 €	
De 501 à 1200 pièces	32,20 €	
Matériel divers		
Grilles d'exposition (jeu de 5 grilles)	32,20 €	Exception : sauf prêt aux autres communes dans le cadre d'un accord de réciprocité
Barrières métalliques (tarif unitaire)	2,40 €	Exception : sauf prêt aux autres communes dans le cadre d'un accord de réciprocité
L'ensemble du mobilier et matériel communal destiné à la location ou aux prêts (stands, guirlandes lumineuses…) est mis à la disposition des associations acignolaises conformément au dispositif d'accompagnement. Les particuliers qui louent du matériel ou du mobilier doivent en assurer le transport.		

3 PRESTATIONS

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les tarifs à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

Photocopies et impression et produits divers mairie et médiathèque	**Tarifs**	
	Particuliers	Associations
Photocopie ou impression A4 et A3 noir et blanc mairie et médiathèque	**0,35 €**	**0,10 €**
Photocopie ou impression A4 et A3 couleur mairie et médiathèque	**0,50 €**	
Photocopies ou impression documents administratifs de la collectivité en mairie (tarif maximum fixé par arrêté ministériel du 01/10/2001)	**0,18 €**	
CD ROM documents administratifs de la collectivité en mairie (tarif maximum fixé par arrêté ministériel du 01/10/2001)	**3,00 €**	
Dossiers réalisés en mairie liés à des demandes d'emploi pour les administrés inscrits à France Travail	**gratuit**	
Renouvellement carte ou vol renouvellement de carte usager médiathèque	**3,05 €**	

4 CONCESSIONS CIMETIERE

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les tarifs à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

Types de concession	**Durée**	**Tarifs**
Concession 2M2 (adulte)	15 ans	**138 €**
Concession 1M2 (enfant)	15 ans	**69 €**
Columbarium et cave urne	15 ans	**138 €**
Espace du souvenir (plaque)	15 ans	**69 €**

5 BULLETIN MUNICIPAL ET GUIDE PRATIQUE POUR LES NON ACIGNOLAIS

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter les tarifs à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

Libellé	**Tarifs applicables**
Bulletin municipal pour 1 an (port compris)	**32,20 €**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026707-DE

Bulletin municipal – le numéro (port compris)	**3,20 €**
Guide pratique (port compris)	**7,70 €**

6 INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour les encarts et annonces publicitaires insérées dans les publications avec une date de parution de janvier 2027 ou postérieure :

6.1 Encarts publicitaires

	TARIFS			
Pour une parution un mois sur deux (5 publications)	**Annonceurs d'Acigné**		**Annonceurs extérieurs**	
	Tarif parution annuelle	**Tarif par parution (1)**	**Tarif parution annuelle**	**Tarif par parution (1)**
1/8 de page	235,50 €	47 €	251 €	50 €
1/4 de page	374 €	75 €	399,50 €	80 €
Pour une parution mensuelle (11 publications dont 1 gratuite) 3 modifications d'annonces possibles/an	**Annonceurs d'Acigné**		**Annonceurs extérieurs**	
	Tarif parution annuelle	**Tarif par parution**	**Tarif parution annuelle**	**Tarif par parution**
1/8 de page	471 €	47,00 €	502 €	50,00 €
1/4 de page	748 €	75 €	814,5 €	81,50 €
½ page	937 €	93,50 €	1 045 €	104,50 €

(1) le tarif par parution n'est utilisé que pour les annonces souscrites en cours d'année pour facturer les parutions restantes jusqu'à la fin de l'exercice.
Il appartient à l'annonceur de fournir la maquette de l'encart publicitaire.
La modification d'un encart en cours d'année est offerte à tout annonceur en cas de changement de coordonnées ou de logo.
S'agissant des annonceurs ayant opté pour une convention 11 parutions, 3 modifications par an leur sont également offertes pour notamment les annonces promotionnelles.
En dehors de ces dispositions, toute modification sera facturée 10 € pour les annonceurs acignolais et 15 € pour les annonceurs extérieurs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026707-DE

6.2 Annonces publicitaires

Format	TARIFS			
	Annonceurs d'Acigné		Annonceurs extérieurs	
	Tarif parution annuelle	Tarif par parution	Tarif parution annuelle	Tarif par parution
La colonne (≃ 5 à 6 annonces ≃ 480 mots (soit ≃ 80 mots / annonce))	225,50 €	22,50 €	409,50 €	41 €
La ½ colonne (≃ 3 annonces ≃ 240 mots (soit ≃ 80 mots / annonce))	123 €	12,50 €	215 €	21,50 €

(1) le tarif par parution n'est utilisé que pour les annonces souscrites en cours d'année pour facturer les parutions restantes jusqu'à la fin de l'exercice. »
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte toutes les propositions de tarifs 2026-2027 et 2027 telles qu'elles figurent dans le présent rapport, les dates et les modalités d'application correspondantes,
- mandate Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 30 juin 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Aurélie CHATELLIER
Adjointe, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE
Ille-et-Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux